

PACTE MONDIAL

COMMUNICATION SUR LE PROGRES

RAPPORT 2017



Les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU

Droits de l'homme

- 1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
- 2. Ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Droit du travail

- 3. Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective
- 4. Contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire
- 5. Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants
- 6. Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Protection de l'environnement

- 7. Appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement
- 8. Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement
- 9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Lutte contre la corruption

10. agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.



<u>I/DECLARATION DE SOUTIEN AU PACTE MONDIAL</u>

SOPROVISE rappelle que sa vocation est de réaliser des prestations d'échafaudages et d'isolation thermique principalement en milieu industriel et nucléaire. Afin d'assurer sa pérennité et son développement, nous nous devons de satisfaire au mieux les exigences de qualité et de sureté de nos clients tout en garantissant la santé et la sécurité de notre personnel ainsi qu'en limitant notre impact sur l'environnement.

Notre adhésion en date du 26 octobre 2012 au pacte mondial de l'ONU s'inscrit dans cette démarche. Par la présente communication, nous voulons démontrer la poursuite de nos actions pour promouvoir les principes édictés par le pacte mondial de l'ONU.

Par la présente déclaration, Monsieur Pascal de Cock, Président de Soprovise, réitère son soutien aux dix principes du Pacte Mondial de l'ONU concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous exprimons notre volonté de continuer à faire progresser ces principes en les intégrant à notre stratégie, notre culture commerciale et nos modes opératoires.

Cet engagement est l'occasion de montrer l'attachement de l'entreprise Soprovise pour l'éthique dans les affaires. Cet engagement résulte de la conviction d'inscrire ses activités dans une perspective de développement durable respectueuse des salariés qui composent l'entreprise et de l'environnement. Cet engagement exprime aussi notre volonté de sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes – salariés, clients et fournisseurs, aux bonnes pratiques sociales, sociétales et environnementales.

Le Président Pascal de Coek



La présente communication concerne notre cinquième année d'adhésion et fait état des actions menées.

Soprovise rappelle qu'elle exerce exclusivement ses activités en France, que 100% de ses salariés sont majeurs et 98,5% employés sous contrat à durée indéterminée à temps complet, 1,5% étant à temps partiel. Enfin, elle précise que ses activités ne sont pas polluantes et que leur impact sur l'environnement n'est pas significatif.

I/ DROITS DE L'HOMME

I.1/La société SOPROVISE respecte la déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Ses activités étant exclusivement exercées en France, elle respecte les lois et règlements en vigueur en France.

Elle maintient l'application de sa charte éthique aussi bien envers ses salariés que ses partenaires commerciaux. En outre, elle prône l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

I.2/<u>Indicateur HR4</u> = aucun incident en matière de discrimination ou de violation des droits de l'homme.

II / NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Il convient de préciser que Soprovise réitère son adhésion aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travail, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

L'entreprise assure au personnel l'ensemble des droits prévus par la législation française et s'attache à faire vivre la négociation collective.

4



-Coordination en 2017 comme au cours des années précédentes des conditions de travail via deux instances clés : comité d'entreprise et CHSCT.

-Poursuite de l'engagement de l'entreprise dans l'amélioration des conditions de travail et de sécurité : gestion des risques professionnels, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, lutte contre les discriminations et transparence auprès des salariés sur le fonctionnement de l'entreprise.

DESCRIPTION DES ACTIONS ENTREPRISES EN 2017

II.1/ Gestion des risques professionnels

- Formalisation et suivi du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Formation d'un moniteur PRAP et déploiement d'une formation interne gestes et postures.
- Réalisation d'une évaluation approfondie des RPS
- Enquête de satisfaction du personnel réalisé en janvier février 2017 par rapport à différentes thématiques (environnement de travail, communication avec l'encadrement, ...). Une périodicité pourrait être fixée afin de pérenniser cette démarche.
- Envisager l'intégration du développement durable dans le process achats et les entretiens annuels des salariés. (action en 2018)
- Envisager de mettre en place un tri sélectif des déchets dans chaque agence et établir un programme de réduction des déchets. (action en 2018)
- Envisager de sensibiliser les collaborateurs à la thématique du handicap (action en 2018)



II.2/ Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

- Finalisation de la révision des fiches de fonction et mise en place d'une GPEC globale.
- Finalisation d'un audit réglementaire
- Mise en place d'un indicateur de suivi nominatif du déploiement des causeries.

II.3/ Lutte contre les discriminations

Soprovise continue sa lutte contre la discrimination à la fois dans ses recrutements et la progression professionnelle de ses salariés.

Le processus de recrutement est ouvert à tous les candidats quelle que soit leur origine.

L'essentiel dans le choix d'une candidature reste le profil académique, professionnel et les acquis du candidat.

Tous les recrutements réalisés à ce jour démontrent ce respect de l'origine et du sexe des candidats.

Soprovise a conclu un accord d'entreprise avec les syndicats CGT et CFTC sur la mixité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en date du 30 avril 2015, qui est toujours en vigueur.

Ainsi Soprovise poursuit ses efforts en matière de recrutement ou de promotion pour les femmes. Soprovise a rappelé dans cet accord, son objectif d'augmenter le pourcentage de personnel féminin dans ses équipes.

En outre le niveau de rémunération moyen par catégorie et coefficient fait ressortir que les femmes ont une rémunération équivalente au salaire moyen de cette catégorie.

6



II/4/ Favoriser l'information et la transparence

Soprovise poursuit sa politique d'information et de transparence vers ses salariés par :

- Les réunions mensuelles du comité d'entreprise et des délégués du personnel
- Les réunions trimestrielles du CHSCT.
- Les causeries en matière de santé, de sécurité et d'environnement animées par le service QSHE
- Les revues quadrimestrielles de direction
- Le journal interne de l'entreprise CALECH
- Les négociations avec les syndicats représentatifs de l'entreprise : conditions de travail, augmentation des salaires, emplois des jeunes et des séniors.

II.5/MESURES DES RESULTATS

INDICATEUR GRI LA4

L'entreprise compte 202 salariés au 31/12/2017. Tous majeurs, embauchés sous contrat à durée indéterminée et 100% couverts par les Conventions Collective du Bâtiment (ouvriers, Etam et Cadres).

Age moyen par catégorie :

Ouvriers: 40,81 ans Employés: 47,67 ans

Agents de maitrise : 44,71 ans

Cadres : 44,64 ans



INDICATEUR GRI LA10

Jeunes de moins de 26 ans : 7% de l'effectif

Seniors plus de 50 ans : 18,8% de l'effectif

Effectif féminin : 6,50% de l'effectif (conforme à l'effectif féminin moyen dans les entreprises du BTP). Précisions : les postes de direction générale relatifs à l'exploitation, financier, juridique et QHSE sont occupés par des femmes.

Formation : sur 2017, les dépenses de formation se sont élevées à 160 914 € Soit un coût moyen de 797 € par salarié (942 € en 2016).

Causeries sur la sécurité : 185 thèmes en matière de sécurité ont été abordés par ces causeries suivies par 90% du personnel. 573 visites chantiers dont 317 visites sécurité et 256 visites observations.

Audits externes:

- a) Audit annuel CEFRI: certification renouvelée
- b) Audit MASE:

De 2016 à 2019 pour l'agence de Boulbon (certification 3 ans) De 2015 à 2018 pour les agences du Havre et de Bollène (certification 3 ans) De 2017 à 2018 pour l'agence de Martigues (certification 1 an)

c) Audit EDF développement durable et responsabilité sociétale : réalisé en octobre et novembre 2017 au siège social et sur le site de Cordemais :

Note: SATISFAISANT

Taux AT

Taux de gravité sur 2017 : 2,17 Taux de fréquence sur 2017 : 17,7



INDICATEUR GRI HR5

- Application de l'accord d'entreprise du 27 septembre 2013 sur le contrat de génération ; tous les objectifs fixés ont été atteints.
- Application de l'accord d'entreprise sur la mixité et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 30 avril 2015.

III PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Nos activités ont un impact très limité sur l'environnement car elles ne sont pas polluantes. Toutefois, Soprovise tient à sensibiliser son personnel sur les questions environnementales et a mis en place des actions pour réduire sa consommation d'énergie.

Ainsi, bien que non soumise sur le plan réglementaire à l'établissement d'un bilan carbone, Soprovise en réalise un sur le site « bilancarbone.org » afin de suivre ses émissions de CO2. (en annexe bilan carbone de l'entreprise).

Ce bilan prend en compte les consommations d'énergie et de carburants, les transports de marchandises et de personnel, routiers et aériens ; les amortissements (informatique et flotte véhicules), le papier.

Ainsi, la société Soprovise a mis en place une charte de développement durable laquelle est remise à chaque salarié et affichée sur tous les lieux de travail.

III.1/ Actions initiées en 2014 et poursuivies en 2017

- Covoiturage pour se déplacer sur les chantiers et utilisation des visio conférences pour les réunions afin de limiter les déplacements.
- Utilisation du train au lieu de l'avion pour les longs déplacements
- Réduction de l'utilisation du papier par une optimisation des outils informatiques et une centralisation des impressions.
- Photocopies recto verso
- Limitation des achats de cartouches pour imprimantes en favorisant l'impression en noir et blanc et non en couleur.
- Gestion rigoureuse de la consommation de gasoil.



- L'utilisation de vélos sur les sites de nos clients est favorisée par rapport aux véhicules moteurs lorsque cela est possible.
- Le tri sélectif est pratiqué sur l'ensemble des sites où Soprovise travaille. Des points de collecte de piles, néons et cartouches d'encre ont été mis en place et son périodiquement collectés par un organisme spécialisé dans le recyclage.

Indicateur EN2 : diminution de 11% de la consommation papier et diminution de 21% des impressions couleurs.

Indicateur EN3 : même niveau de la consommation d'électricité par rapport à 2016. Indicateur EN4 : augmentation de 13,5% de la consommation gasoil (en litres) et augmentation de 25% en €, en raison de l'augmentation du prix du pétrole. La flotte véhicules est restée stable par rapport à 2016.

III.2/ Action collecte de lunettes au profit de lunettes sans frontière

En 2016, Soprovise a lancé la collecte de lunettes au profit de l'association « lunettes sans frontière ». (ci-joint récépissé du 14 juillet 2017).

IV/ PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

IV.1 DESCRIPTION DES ACTIONS MENEES EN 2017

En 2012, Soprovise a formalisé sa politique anti-corruption par les outils suivants :

- Charte éthique établie et diffusée auprès de tous les collaborateurs de l'entreprise, intégrée dans ses conditions générales de vente de l'entreprise.
- Une Politique de prévention de la fraude et de la corruption.
- Charte de développement durable.

Cette politique s'applique à l'entreprise et à tous ses partenaires (actionnaires, salariés, fournisseurs, sous-traitants, clients, administrations)



Dans le cadre de sa politique anti-corruption, Soprovise ne propose aux personnes physiques aucun avantage financier afin d'en tirer un avantage commercial ou contractuel, à l'exception de remises aux bénéfices de personnes morales. Cela n'exclut pas une politique de gratifications - cadeaux ou invitations - accordés à des clients, qui restent exceptionnels et qui ont pour seul but de consolider l'image de marque de l'entreprise et d'entretenir de bonnes relations commerciales. Leur valeur reste symbolique et n'est pas en mesure d'influencer une décision commerciale.

Vis-à-vis des fournisseurs et des sous-traitants :

Le choix de nos fournisseurs se fait en accord avec nos valeurs éthiques et selon un Code de conduite établi en octobre 2012 que nous leur demandons de respecter.

Dans le cadre de sa politique anti-corruption, les collaborateurs de Soprovise n'acceptent des fournisseurs aucun avantage financier afin d'en tirer un avantage commercial ou contractuel, à l'exception de remises tarifaires au profit de Soprovise.

Ce code de conduite vise à faire respecter les principes de l'ONU à nos fournisseurs.

Cette démarche témoigne de l'engagement de Soprovise de l'application d'une politique anti-corruption et de développement durable dans le cadre de ses achats et contrats de services.

IV.2/MESURES DES RESULTATS

INDICATEUR GRI SO2

Charte éthique:

- -Remise renouvelée chaque année à 100% du personnel et communication à tout nouvel embauché
- -Affichage sur tous les lieux de travail
- Engagement personnel de la part de tous les salariés encadrants
- Insertion de la charte dans les conditions générales de vente et de location de Soprovise.



<u>Code de conduite</u>:

- remise renouvelée chaque année auprès de tous nos fournisseurs.

- réception à la fin de l'année 2017 d'acceptation de ce code de conduite par plus de la moitié de fournisseurs

Charte de développement durable :

- -remise renouvelée chaque année à 100% du personnel et communication à tout nouvel embauché.
- -Affichage sur tous les lieux de travail

Aucun manquement constaté sur 2017 aux principes définis dans le cadre de notre politique anti-corruption.

Cette démarche s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue devant permettre de continuer de progresser sur les axes défendus par le Pacte Mondial de l'ONU.

Le Président Pascal de Cock

Annexes jointes: Bilan carbone

Environnement Bilan formation

BILAN CARBONE



Bilan réalisé sur le site www.goodplanet.org (anciennement bilancarbone.org).

Postes pris en compte pour le calcul : énergie, déplacements terrestres (hors trajets domicile/travail), déplacements aériens, fret, consommables, immobilisations.

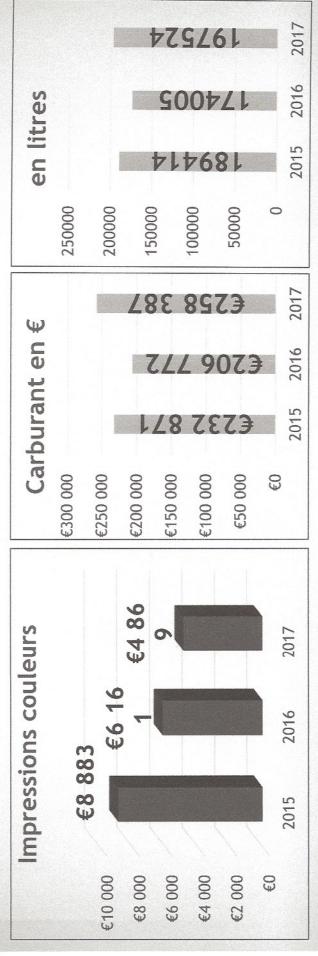
teqCO ² /personne	3,042	2,904	3,08	3,37	3,31	3,43	3,71	4,55
Coût compensation (€)	15 822	17 424	19 225	19 700	17 987	16 899	16 109	18 655
teqCO ²	791,086	871,20	961,24	985,22	899,37	844,95	805,46	932,77
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017

Au total, 15,8% de teqCO² de plus que l'an passé (-4,67% en 2016, -6,05% en 2015) avec un effectif quasi constant.

Diminution de 11% de la consommation papier (-23,5% en 2016, -30% en 2015) et Augmentation de 13,5% de la consommation de gasoil (en litres) et +25% en €. augmentation de 5,5% des petites fournitures (-58% en 2016, -24% en 2015).

ENVIRONNEMENT







Consommation papier

1000

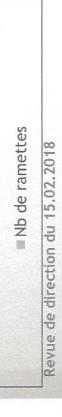
800

009

400

200

- Consommation de carburant en hausse, tant en volume (+13,5%) qu'en coût (+25%).
- Diminution de la consommation papier (-11% par rapport à N-1).



2017

2016

2015

BILAN FORMATION



